



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Document mis à jour le 01/01/2026

Société Exploitant le site : SRRJ

Siège social : 150 Route Départementale 671, 33670 Sadirac

I. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

L'accès et le séjour sur le terrain du Camping Bel Air impliquent l'acceptation sans réserve des présentes dispositions ainsi que des Conditions Générales de Vente (CGV). Le camping est un terrain privé dont l'accès est réservé à une clientèle de vacances. Il ne peut y être élu domicile (principale ou secondaire) et aucune activité commerciale ne peut y être exercée sans autorisation. Le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement troublerait l'ordre public ou contreviendrait au présent règlement.

II. FORMALITÉS DE POLICE ET RÉCEPTION

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable se présenter à la réception munie d'une pièce d'identité et régler les formalités d'entrée. Conformément à l'article R. 611-35 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gérant fera remplir et signer une fiche individuelle de police aux ressortissants étrangers.

III. INSTALLATION ET DÉPART

3.1. Installation L'hébergement (tente, caravane ou locatif) doit être installé sur l'emplacement indiqué par le gestionnaire. Le client est tenu de respecter les limites de son emplacement et de ne pas empiéter sur les parcelles voisines ou les allées.

3.2. Horaires d'Arrivée et de Départ (Conformément aux CGV)

- **Emplacements nus** : Arrivées entre 14h30 et 19h00 (18h00 en basse saison).
Départ impératif **avant 11h00**.

- **Locatifs (Mobil-homes, Insolites, Tribu) :** Arrivées entre 14h30 et 18h00 (17h00 en basse saison). Départ impératif **avant 10h00** (tolérance 10h30 en basse saison).

3.3. Restitution de l'emplacement Tout emplacement ou hébergement doit être rendu en parfait état de propreté. Pour les locatifs, l'inventaire de sortie doit être conforme à celui d'entrée. Toute dégradation ou ménage non effectué entraînera des retenues sur la caution (voir article 5 des CGV). Tout départ retardé au-delà des heures limites pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

IV. BRUIT ET SILENCE

Le respect de la tranquillité du voisinage est prioritaire. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

- **Silence nocturne :** Le silence doit être total entre **23h00 et 07h00**. Durant cette période, la circulation des véhicules est interdite dans l'enceinte du camping.
- En journée, les bruits excessifs, cris ou discussions animées pouvant gêner les voisins sont proscrits.

V. VISITEURS

Les visiteurs sont admis sous la responsabilité des clients qui les reçoivent.

- Ils doivent obligatoirement se présenter à l'accueil dès leur arrivée.
- **Forfait visiteur :** Une redevance de **8€ par personne et par jour** est exigée pour tout visiteur restant dormir sur le camping ou souhaitant profiter des équipements et installations du camping.
- Leurs véhicules doivent impérativement rester stationnés sur le parking extérieur.

VI. CIRCULATION ET STATIONNEMENT

6.1. Vitesse et Circulation À l'intérieur du camping, la vitesse est strictement limitée à **10 km/h**. La circulation des véhicules motorisés est interdite entre **22h00 et 07h00** (sauf véhicules de secours).

6.2. Contrôle d'accès Le camping est équipé d'un système de barrières avec **reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation**. Seuls les véhicules enregistrés à la réception sont autorisés à entrer.

6.3. Stationnement Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements, sauf si un emplacement de

stationnement a été prévu à cet effet. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Tout véhicule supplémentaire (payant) doit stationner aux endroits indiqués par la direction.

VII. TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping.

- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.
- Les ordures ménagères, les déchets de toute nature et les papiers doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs de tri sélectif prévus à cet effet.
- L'étendage du linge ne doit pas être fait à partir des arbres.
- Toute construction, clôture, ou creusement du sol est strictement interdit.

VIII. SÉCURITÉ

8.1. Incendie Les feux ouverts (bois, charbon) au sol sont rigoureusement interdits. Les barbecues sont autorisés sous réserve d'utilisation d'appareils aux normes et de vigilance (interdiction formelle après 21h30). En cas de sécheresse ou d'arrêté préfectoral, une interdiction totale pourra être prononcée. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés sous une tente ou près de matières inflammables.

8.2. Vol La direction est responsable des objets déposés au bureau uniquement si elle a **explicitement accepté de les garder**. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'objets personnels :

- Sur les emplacements, dans les locatifs ou sur les parkings ;
- Dans les **sanitaires communs ou la salle commune** (notamment concernant les téléphones ou appareils électroniques laissés en charge). Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles de sauvegarde de leurs biens.

IX. JEUX ET PISCINE

9.1. Jeux Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

9.2. Espace Aquatique L'accès à la piscine est gratuit pour la clientèle du camping.

- **Surveillance** : La piscine est **non surveillée**. La baignade se fait aux risques et périls des usagers. Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.
- **Hygiène et Tenue** : Pour des raisons strictes d'hygiène et de sécurité, le port du maillot de bain est obligatoire.

- o Sont autorisés : slips de bain, boxers, bikinis, maillots une pièce, t-shirts anti-UV spécifiques à la baignade.
- o Sont tolérés : les shorts de bain s'ils s'arrêtent **au-dessus du genou**.
- o **Sont strictement interdits** : les tenues amples, les vêtements de ville, les sous-vêtements, les tenues couvrantes de type "burkini" ou tout vêtement couvrant le visage.
- **Sécurité** : Il est interdit de courir, de plonger, de pousser autrui ou d'utiliser des objets en verre autour du bassin.
- **Météo** : La direction se réserve le droit de fermer l'accès à la piscine immédiatement en cas d'intempéries (orage, vent violent) ou pour des raisons techniques, sans que cela ne donne droit à indemnité.

X. ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux sont acceptés moyennant redevance, sous les conditions strictes suivantes (cf. Article 6 des CGV) :

- **Interdictions** : Les chats et Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) sont formellement **interdits**. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits.
- **Règles** : Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne doivent jamais être laissés seuls sur l'emplacement ou dans le locatif.
- **Hygiène** : Les maîtres sont civilement responsables de leurs animaux et doivent obligatoirement ramasser leurs déjections.
- **Formalité** : Le carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'arrivée.

XI. SERVICES ET WIFI

Le réseau Wi-Fi est disponible sur l'ensemble du camping. Il s'agit d'un service payant (tarifs disponibles à la réception). L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le réseau à des fins illégales (téléchargement illégal, atteinte aux droits d'auteur, etc.).

XII. INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée, et après mise en demeure, le gestionnaire pourra résilier le contrat et expulser le fauteur de troubles **ainsi que les personnes l'accompagnant**, sans remboursement possible du séjour. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire fera appel aux forces de l'ordre.

XIII. VIDÉOPROTECTION ET DROIT À L'IMAGE

13.1. Vidéoprotection Pour la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous vidéosurveillance 24h/24 (y compris aux barrières d'entrée/sortie). Les enregistrements sont conservés conformément à la législation en vigueur. Vous pouvez exercer vos droits d'accès aux images en contactant la direction (RGPD).

13.2. Droit à l'image Sauf refus écrit signalé à l'arrivée, le client autorise le camping à utiliser les photos/vidéos où il pourrait apparaître (plans d'ensemble privilégiés) pour la promotion de l'établissement, pour une durée de 5 ans (cf. Article 7 des CGV).

XIV. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, tout client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping Bel Air. Le médiateur "Droit de la consommation" proposé est : **CM2C**

- Site internet : www.cm2c.net
- Adresse postale : 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

Fait à Sadirac, le 01/01/2026 La Direction de la SARL SRRJ